

SENSIBILISATION DU PUBLIC AU RADON ET À LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

DÉPLOIEMENT D'UNE ACTION LOCALE

❓ RADON, DE QUOI PARLE-T-ON ?

- Le radon est un **gaz radioactif inodore et incolore** provenant de la désintégration naturelle dans le sol de l'uranium et du radium. Il est **naturellement présent dans certains types de sols**, notamment les sols granitiques et volcaniques ;
- reconnu comme cancérigène pulmonaire -entre 1 200 et 2 900 décès par cancer du poumon seraient attribuables à une exposition domestique au radon- le radon est la **2^{ème} cause de cancer du poumon** en France derrière le tabac ;
- l'exposition au radon résulte essentiellement de sa **présence dans l'air intérieur des bâtiments**. Il peut pénétrer dans les espaces clos via le sol principalement, et se concentrer dans l'air intérieur à des niveaux parfois très importants ;
- la présence du radon dans l'habitat, où nous passons près de 80% de notre temps, dépend de plusieurs facteurs : **caractéristiques du sol et du bâtiment, mode de vie des occupants** et notamment les habitudes en matière d'aération. **La concentration en radon dans deux maisons voisines ne sera donc pas la même,**
- **300 Bq/m³** est le niveau de référence en dessous duquel il convient de se situer. Au delà, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions correctives ou travaux pour réduire sa concentration (sur l'étanchéité et la ventilation).

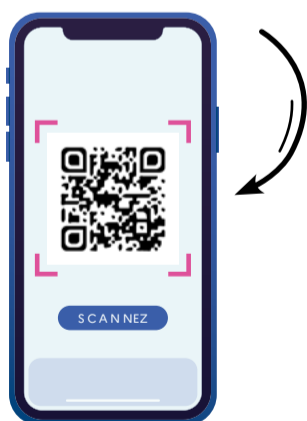
✓✓✓ QUELLES RÉGLEMENTATIONS ?

- Information obligatoire à l'occasion de la vente ou la location d'un bien immobilier sur le potentiel radon de la commune. Aucune obligation de mesure n'est prévue dans l'habitat ;
- mention du radon dans la liste des risques naturels à l'échelle départementale (DDRM) et communale (DICRIM).

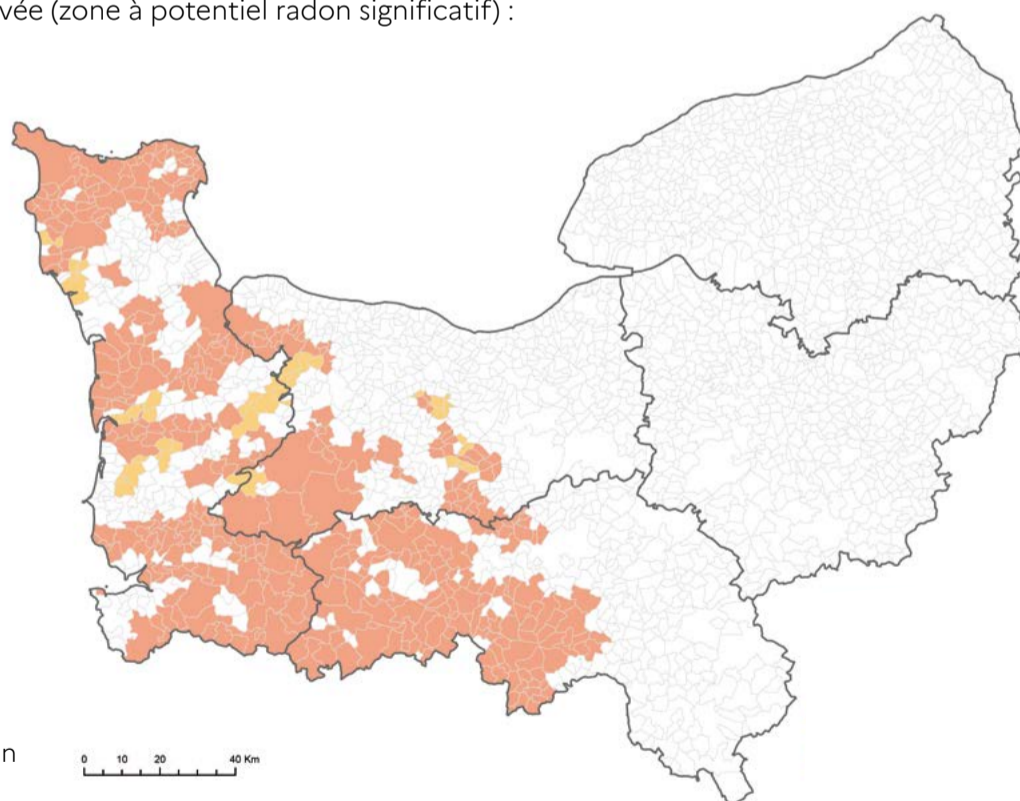
📍 QUELLES ZONES CONCERNÉES ?

La carte ci-dessous présente les communes normandes pour lesquelles la probabilité de trouver du radon à des niveaux importants dans l'habitat est la plus élevée (zone à potentiel radon significatif) :

Pour connaître le potentiel radon de ma commune :
scannez ce QR Code



ou télécharger l'application mobile de l'IRSN
« Radon&Radioactivité »



Classement des zones à potentiel radon selon l'arrêté du 27 juin 2018
Contours des communes 2019

- Zone 1 : zone à potentiel radon faible
- Zone 2 : zone à potentiel radon faible mais sur laquelle des facteurs géologiques particuliers peuvent favoriser le transfert du radon vers les bâtiments
- Zone 3 : zone à potentiel radon significatif



Etre situé sur une commune à potentiel radon significatif ne signifie pas qu'on y est exposé à un niveau important. Seule la mesure à l'aide d'un dosimètre permet de connaître son exposition. Ce dosimètre doit alors être placé pendant 2 mois, entre septembre et avril (période de chauffe), dans une pièce occupée si possible en rez-de chaussée.

Dosimètres pour mesurer le radon





COMMENT DEPLOYER UNE ACTION LOCALE ?



OBJECTIFS

- Sensibiliser le public sur le risque radon et à la qualité de l'air intérieur dans l'habitat ;
- apporter des outils pour les accompagner à évaluer le niveau de radon (mise à disposition gratuite de dosimètres) ;
- encourager le public à agir au regard des concentrations constatées (du simple conseil pour un bon renouvellement de l'air intérieur à la réalisation d'un diagnostic habitat par le CEREMA pour les niveaux les plus élevés) ;
- vérifier l'efficacité des actions engagées par les habitants par la mise à disposition gratuite d'un nouveau kit de mesure du radon.



PARTENAIRES

- ARS Normandie** : financement / appui méthodologique / communication.
- Ministère de la santé et de la prévention** : fourniture de dosimètres selon demande et ampleur de l'action.
- DREAL** : financement partiel des diagnostics habitat.
- CEREMA** : appui technique et réalisation de diagnostics habitat (résultats de mesure supérieurs à 1 000 Bq/m³).
- Collectivités** : communication et logistique, financement partiel CEREMA, valorisation des aides mobilisables en cas de travaux / OPAH.



PILOTE

CPIE : chargé de l'animation de l'action locale (financement ARS) sur les secteurs d'intervention.



LES ÉTAPES D'UNE ACTION LOCALE

1.

Identification du secteur retenu pour la sensibilisation du public au radon (au regard du potentiel des sols et de l'étendue du territoire concerné).

2.

Réunion publique de sensibilisation au radon avec distribution de dosimètres + organisation de permanences de distribution de kits.

3.

Collecte des dosimètres par le CPIE + envoi au laboratoire pour analyse + diffusion des résultats par courrier par l'ARS.

4.

Seconde réunion publique de restitution des résultats et présentation des actions correctives et travaux à déployer selon les résultats de mesure (CEREMA).

5.

Réalisation de diagnostics habitat par le CEREMA pour les niveaux les plus élevés avec recommandations de travaux de remédiation (rapport d'expertise personnalisé).

6.

Mise à disposition de dosimètres en cas de réalisation de travaux et questionnaire post-action.

Durée de l'action : 18 mois (de la 1^{ère} réunion publique à l'analyse des questionnaires post-action).



Boîte à outils

L'ARS Normandie met à disposition une **boîte à outils** pour la réalisation de ces campagnes : plaquette de sensibilisation, affiches pour réunion publique, courriers type de restitution des résultats, carte du potentiel radon du secteur de sensibilisation, réseaux sociaux.

A télécharger [en cliquant ici](#)

plus d'informations

www.normandie.ars.sante.fr



Contact

ARS Normandie • Direction de la santé publique • Pôle santé environnement • berengere.ledunois@ars.sante.fr